RÈGLEMENT INTÉRIEUR Document A12 · Annexe

CHR Talent

ANNEXE AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE AU CFA

Affichage et principes

Conformément à l'article L. 6231-7 du Code du travail, la devise de la République (« Liberté, Égalité, Fraternité »), le drapeau tricolore et le drapeau européen sont apposés sur la façade du centre de formation, et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 est affichée de manière visible dans les locaux.

- Respect mutuel et égalité entre toutes et tous.
- Refus de toute forme de violence, de discrimination et de prosélytisme, conformément à l'article 2 du règlement.
- Liberté d'expression dans le respect des autres.

Cette annexe fait partie intégrante du règlement intérieur de CHR TALENT et peut être consultée à tout moment sur la plateforme e-learning.